



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 85315

Texte de la question

M. François Sauvadet interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur la situation des communes qui se voient refuser la renégociation des taux de leurs emprunts par les organismes emprunteurs. La situation des taux d'intérêts historiquement bas devrait profiter à tous les échelons de l'administration et pas seulement aux administrations qui ont les moyens de procurer de solides dossiers aux banques pour les renégocier les taux. Si toutes les collectivités doivent faire des économies, l'État devrait se montrer solidaire et accompagner les communes pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens utiles pour réduire les dépenses publiques. Aussi il lui demande ce qu'il entend mettre en place pour que les communes aient davantage d'outils pour renégocier leurs taux auprès des organismes emprunteurs dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85315

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5550

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)